



L'ÉCHO



Fondé en 1895

DE ROUBAIX TOURCOING

Fondé en 1893

Abonnements : A LILLE, N° 1.02, N° 22.82; A ROUBAIX, N. 3.28; A LENS, N. 0.52

ABONNEMENTS : Nord et Départements limitrophes, 4 fr. 50 6 mois, 18 fr. Autres départements, 5 fr. 50 6 mois, 22 fr. Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les bureaux de poste.

PUBLICITE : Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du Journal et dans toutes les Agences de France et de l'Étranger.

Vendredi 30 Décembre 1910

Notre Almanach * 1911 * est PARU

OPINIONS

LE DROIT DE CORRECTION PATERNELLE

Des événements récents ont mis en évidence les abus qui pouvaient résulter de l'exercice du droit de correction paternelle tel qu'il est défini et organisé par le Code civil.

Il est certain qu'à l'heure actuelle des parents indignes ou simplement trop sévères ou négligents ont la possibilité de se débarrasser facilement de leur enfant ou, au moins, de se décharger des obligations et des devoirs d'éducation qui leur incombent.

Les entreprises sont favorisées par le fonctionnement de certaines prisons privées, qui ont la prétention d'échapper à tout contrôle, et par le système si défectueux de la loi elle-même.

Les articles du Code civil qui régissent le droit de correction paternelle sont basés sur le principe romain de l'autorité absolue du père de famille : ils ont en vue l'intérêt exclusif du père et de sa famille, sans tenir compte de l'intérêt de l'enfant.

Le débat s'engage sur un point du droit de correction paternelle, tendant à contraindre les groupes au versement d'une cotisation annuelle de 60 centimes par membre, pour constituer la caisse de résistance ; prévoyant cependant que des exemptions pourraient, après enquête, être accordées aux syndicats patronaux.

La proposition est vivement combattue ; les uns s'attaquent à l'obligation, qui rencontre, disent-ils, dans le pays, de vives oppositions ; d'autres protestent contre l'exemption pour certains groupes de l'obligation de verser leurs cotisations.

Le débat s'engage sur un point du droit de correction paternelle, tendant à contraindre les groupes au versement d'une cotisation annuelle de 60 centimes par membre, pour constituer la caisse de résistance ; prévoyant cependant que des exemptions pourraient, après enquête, être accordées aux syndicats patronaux.

Le débat s'engage sur un point du droit de correction paternelle, tendant à contraindre les groupes au versement d'une cotisation annuelle de 60 centimes par membre, pour constituer la caisse de résistance ; prévoyant cependant que des exemptions pourraient, après enquête, être accordées aux syndicats patronaux.

Des pénalités sévères frappent ceux qui ne se conforment pas à la loi. Sans avoir la prétention de croire que notre proposition puisse répondre à tous les besoins, ni qu'elle aperçoive toutes les difficultés pratiques, nous pensons qu'elle est, dans ses grandes lignes, de nature à sauvegarder l'unité morale de la famille, les droits sacrés de l'enfant et les intérêts sociaux ; qu'elle suffira à rendre impossibles les abus fréquents qui peuvent se produire avec la législation actuelle et qu'enfin elle apportera, au point de vue du redressement des enfants difficiles, le maximum des résultats.

René BESNARD, Député.

Hier & Aujourd'hui

La Confédération Syndicale Belge

La commission syndicale du Parti Ouvrier et le groupement des syndicats indépendants de Belgique, viennent de se réunir en leur XVII^e Congrès corporatif, à la Maison du Peuple de Bruxelles.

Le citoyen Bergmans, secrétaire, signale un fléchissement de huit points dans le nombre des affiliés, pour le courant de l'année dernière. Ce déchet provient des travailleurs du bâtiment, des textiles de Verviers et des mineurs du Centre.

Le citoyen Falony nous en donne peut-être l'explication dans son rapport récent à la Fédération du bassin de Charleroi : « Les plus mauvais ennemis des mineurs et des textiles, écrit-il, sont les passions des jour d'argent, de coqs, de pigeons, de courses de vélos et autres du même genre, et les trop grandes hautes au cabaret ».

Le débat s'engage sur un point du droit de correction paternelle, tendant à contraindre les groupes au versement d'une cotisation annuelle de 60 centimes par membre, pour constituer la caisse de résistance ; prévoyant cependant que des exemptions pourraient, après enquête, être accordées aux syndicats patronaux.

Le débat s'engage sur un point du droit de correction paternelle, tendant à contraindre les groupes au versement d'une cotisation annuelle de 60 centimes par membre, pour constituer la caisse de résistance ; prévoyant cependant que des exemptions pourraient, après enquête, être accordées aux syndicats patronaux.

Le débat s'engage sur un point du droit de correction paternelle, tendant à contraindre les groupes au versement d'une cotisation annuelle de 60 centimes par membre, pour constituer la caisse de résistance ; prévoyant cependant que des exemptions pourraient, après enquête, être accordées aux syndicats patronaux.

Le débat s'engage sur un point du droit de correction paternelle, tendant à contraindre les groupes au versement d'une cotisation annuelle de 60 centimes par membre, pour constituer la caisse de résistance ; prévoyant cependant que des exemptions pourraient, après enquête, être accordées aux syndicats patronaux.

Le débat s'engage sur un point du droit de correction paternelle, tendant à contraindre les groupes au versement d'une cotisation annuelle de 60 centimes par membre, pour constituer la caisse de résistance ; prévoyant cependant que des exemptions pourraient, après enquête, être accordées aux syndicats patronaux.

Le débat s'engage sur un point du droit de correction paternelle, tendant à contraindre les groupes au versement d'une cotisation annuelle de 60 centimes par membre, pour constituer la caisse de résistance ; prévoyant cependant que des exemptions pourraient, après enquête, être accordées aux syndicats patronaux.

LE "COURRIERES" ANGLAIS



Les voitures de la Poste arrivent à Prétoria Pit chargées de cercueils. (Lire en 2^{me} page les impressions du noté envoyé spécial ALEX WILL)

Mais ce diable de boulanger n'avait pas envie de se taire, et il reprit de plus belle :

« Védasé ! Le camarade n'est pas à plaindre d'avoir une femme comme celle-là... Pas moyen de s'ennuyer un moment avec elle... Peut-être que l'on ne se fait enlever tous les six mois, elle a toujours quelque chose à vous raconter quand elle revient... C'est égal, c'est un drôle de petit ménage... Figurez-vous, monsieur, qu'ils n'étaient pas mariés depuis un an, pat ! voilà la femme qui part en Espagne avec un marchand de chocolat... »

G. DESMONS.

La Diligence de Beaucarre

C'était le jour de mon arrivée ici. J'avais pris la diligence de Beaucarre, une bonne vieille patache qui n'a pas grand chemin à faire avant d'être rendue chez elle, mais qui flâne tout le long de la route, pour avoir l'air, dit-on, d'arriver de très loin.

D'abord, un gardien de Camargue, petit homme trapu, poilu, sentant le foin, avec de gros yeux pleins de sang et des anneaux d'argent aux oreilles ; puis deux Beaucarriens, un boulanger et son « gindré », deux vieux rouges, très pousseis, mais des profils superbes, deux médailles romaines à l'effigie de Vitellius. Enfin, sur le devant, près du conducteur, un homme... non ! une casquette, une énorme casquette en peau de lapin, qui ne disait pas grand-chose et regardait la route d'un air triste, triste.

Tous ces gens-là se connaissaient entre eux et parlaient tout haut de leurs affaires, très librement. Le Camarquis regardait quel venait de Nîmes, mandé par le juge d'instruction, pour un coup de fourche donné à un berger. On a le sang vif en Camargue... Et à Beaucarre donc ! Est-ce que nos deux Beaucarriens ne voulaient pas s'égarer à propos de la Sainte-Vierge ? Il paraît que le boulanger était d'une patoise dépourvue de tout ce qui est de la mode, celle que les Provençaux appellent la « bonne mère » et qui porte le petit Jésus dans ses bras ; le gindré, au contraire, chantait au lutrin d'une église toute neuve qui s'était consacrée à l'Immaculée Conception, cette belle image souriante qui représente les bras pendants, les mains pleines de rayons. Laquelle venait de là ? Il fallait voir comme ces deux bons catholiques se traitaient, eux et leurs madones !

« Elle est jolie, ton madone ! »
« Elle est donc avec ta bonne mère ! »
« Elle est un peu de grises, la tiennne, en Palestine ! »
« Et la tiennne, hou ! la laide !... Qui sait ce qu'elle n'a pas fait. Demande plutôt à saint Joseph ! »
Pour se croiser sur le port de Naples, il ne manquait plus que de voir l'air les couteaux, et, ma foi, je crois bien que ce beau tournoi théologique se serait terminé par là, si le conducteur n'était pas intervenu.

La Nouvelle de l'Exécution de FAVIER



Elle y causa une vive émotion mais elle était prématurée.

La commission des grâces n'a pas encore examiné le recours du meurtrier de Thain

Dans les milieux administratifs, et chez le défenseur de Favier, on attend la décision présidentielle.

Elle y causa une vive émotion mais elle était prématurée.

L'émotion en ville

Ces dépêches furent affichées aux vitrines des banques et bientôt, la nouvelle courut dans le public.

Devant les dépêches, messagères de mort, des groupes se sont formés, commentant la nouvelle.

Aux abords du Palais

Devant la masse imposante et sombre du Palais de Justice, à deux pas de la cellule où Favier attend peut-être sa grâce, l'évocation tragique de la rouge machine se fait plus précise.

La nouvelle de l'exécution était inexacte

Lorsque le bruit de l'exécution de Favier courut à Lille, nous avons demandé immédiatement à l'un de nos rédacteurs parisiens de se rendre sans retard au ministère de la Justice pour savoir s'il était exact que le recours en grâce de Favier avait été repoussé.

La Nouvelle de l'Exécution de FAVIER



Elle y causa une vive émotion mais elle était prématurée.

La commission des grâces n'a pas encore examiné le recours du meurtrier de Thain

Dans les milieux administratifs, et chez le défenseur de Favier, on attend la décision présidentielle.

Elle y causa une vive émotion mais elle était prématurée.

L'émotion en ville

Ces dépêches furent affichées aux vitrines des banques et bientôt, la nouvelle courut dans le public.

Devant les dépêches, messagères de mort, des groupes se sont formés, commentant la nouvelle.

Aux abords du Palais

Devant la masse imposante et sombre du Palais de Justice, à deux pas de la cellule où Favier attend peut-être sa grâce, l'évocation tragique de la rouge machine se fait plus précise.

La nouvelle de l'exécution était inexacte

Lorsque le bruit de l'exécution de Favier courut à Lille, nous avons demandé immédiatement à l'un de nos rédacteurs parisiens de se rendre sans retard au ministère de la Justice pour savoir s'il était exact que le recours en grâce de Favier avait été repoussé.

Un émule de Koepenick à Sarajevo



Un fantassin vole en plein jour 387 sacs d'avoine à l'intendance et les vend à la police

Vienna, 29 décembre. — Le hasard vient de faire découvrir un vol considérable commis aux magasins généraux de Sarajevo par un simple soldat d'infanterie qui avait déjà enlevé 387 sacs d'avoine et n'entendait pas s'en tenir là.

Il y a trois jours, le sergent Bartunek, passant devant le dépôt aux fourrages, aperçut une charrette qui stationnait à la porte, tandis que des portefaix indigènes la chargeaient de sacs d'avoine qu'ils apportaient tranquillement du dépôt. Bartunek, étonné de ce qu'il voyait, entra dans le dépôt et remarqua qu'aucun chef ne présidait aux opérations. Il prévint le poste et comme personne ne put dire qui avait ordonné ce transport d'avoine, il téléphona à la police qui envoya des forces suffisantes. Le charretier et cinq portefaix furent arrêtés.

La réquisition du dépôt permit de constater qu'il manquait 387 sacs d'avoine représentant une somme de 4.000 couronnes.

Les renseignements donnés par les individus arrêtés désignèrent le fantassin Jaschke, de Baden, près Vienne. Au moment où se faisait le chargement, il l'attendait près de la gare pour procéder à l'expédition. Mais il dut remarquer quelques indices suspects, car la police ne le trouva plus à la gare et il a disparu de Sarajevo.

On ne comprend pas très bien sous quels prétextes il a pu persuader à la garde du dépôt que des transports aussi considérables étaient nécessaires. Ce qui est certain, c'est qu'il a toujours procédé avec la même simplicité et aussi aisément que le soldat de l'Éclair d'aujourd'hui.

Ce qu'on dit

au Palais de Justice de Lille

Quand aura lieu l'exécution de Favier ? Voilà une question à laquelle nous n'avons pas encore de réponse.

ECHOS

Une élève de Sucoi Mme Gréte Emilion opère présentement à Metz. Elle s'est emprisonnée dans une cage de verre et n'en sortira qu'au bout de vingt-trois jours sans avoir absorbé la moindre nourriture.